

**RAPPORT ANNUEL du SISTO
sur le service public de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés**

ANNEE 2018

(Conformément à la loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la
Transition Energétique pour la Croissance Verte)

Carte d'identité

- SISTO
4 rue de la Roirie, 49500 SEGRE
www.sisto.fr
- 2 Communautés de Communes
- 32 Communes historiques
- 35 714 habitants (population municipale)
- 632 professionnels et collectivités
- Taux d'habitat vertical 3,5 %
- Compétences :
collectes, traitement et déchèteries
- 3 déchèteries
- 517 kg de déchets collectés par habitant
- Mode de financement : Redevance Incitative



A. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

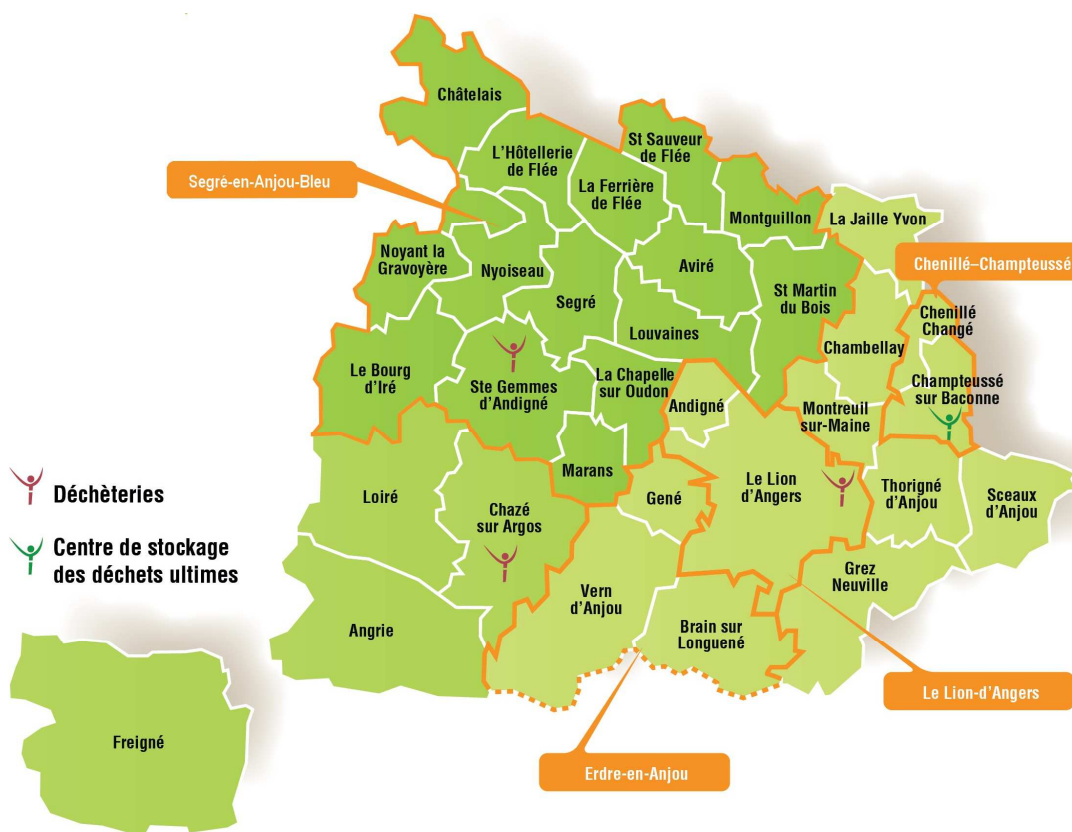
Le **Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures (SISTO)** exerce les compétences suivantes :

- Collecte des déchets ménagers et assimilés
- Traitement des déchets ménagers et assimilés

1. Le territoire desservi

Le SISTO regroupe 2 communautés de communes :

- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou (Erdre en Anjou, Le Lion d'Angers, La Jaille Yvon, Chambellay, Montreuil sur Maine, Chenillé-Champteussé, Grez Neuville, Thorigné d'Anjou et Sceaux d'Anjou)
- Anjou Bleu Communauté (Segré en Anjou Bleu, Loiré, Chazé sur Argos, Angrie, Freigné).



Organisation générale

L'ensemble du territoire syndical est collecté pour les ordures ménagères et les déchets recyclables.

La collecte des ordures ménagères se fait en porte à porte (bacs pucés) pour 94 % des habitations et le reste en apport volontaire : conteneurs enterrés et semi-enterrés à contrôle d'accès du fait de la mise en place de la Redevance Incitative au 01/01/2013.

La collecte des déchets recyclables se fait en apport volontaire sur 109 points répartis sur le territoire.

2. La collecte des déchets ménagers et assimilés pris en charge par le service

2.1. Population desservie

La population municipale est de : 35 714 habitants (recensement INSEE 2015) dont 6 % de la population desservie en apport volontaire pour les ordures ménagères résiduelles.

En outre, le SISTO prend en charge la collecte de 632 professionnels et collectivités dont 14 % desservis en apport volontaire pour les OMR.

2.2. Fréquences de collecte

Collecte des ordures ménagères résiduelles :

Elle se fait : 1 fois / toutes les 2 semaines : dans les 32 Communes (annexe 1 : calendrier de collecte).

Une partie des ordures ménagères résiduelles est compactée sur le site de transfert de l'Ebeaupinière à Sainte Gemmes d'Andigné.

Les terrains de camping (au nombre de 7) sont collectés 1 à 2 fois / semaine en ordures ménagères en période estivale (du 1^{er} juillet au 31 août).

Certains professionnels sont également collectés 1 à 2 fois / semaine en ordures ménagères à leur demande (collecte régulière ou ponctuelle).

2.3. Les déchèteries

Au 1^{er} janvier 2003, le SISTO a pris la compétence « gestion des déchèteries » qui auparavant était assurée par la Communauté de Communes du Canton de Segré – pour la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné – et par la Communauté de Communes de la Région du Lion d'Angers – pour la déchèterie du Lion d'Angers.

Une troisième déchèterie a été construite en 2003 sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Candé, à Chazé-sur-Argos.

Ainsi, le SISTO a en charge la gestion de 3 déchèteries :

- Déchèterie, l'Ebeaupinière, Sainte Gemmes d'Andigné 49500 Segré en Anjou Bleu– réhabilitée en 2012,
- Déchèterie, Z.I. La Sablonnière, 49 220 Le Lion d'Angers – mise en service en 1998,
- Déchèterie, La Lande du Noaillon, 49 500 Chazé-sur-Argos – mise en service en 2003.

Types de déchets collectés

Les particuliers peuvent déposer en déchèteries, les déchets suivants :

- Cartons,
- Bois,
- Mobilier (Déchèteries de Ste Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers),
- Ferraille,
- Tout Venant,
- Gravats,
- Déchets Verts,
- Appareils électriques et électroniques : gros électroménagers ; écrans ; petits appareils électriques,
- Déchets dangereux : Batteries ; piles et accumulateurs ; cartouches d'encre ; huiles de vidange ; huiles de friture ; filtres à huile et à gasoil ; radiographies ; déchets de produits d'entretien ; bricolage et jardinage ; lampes et néons,
- Textiles,
- Bouchons en plastique et de liège,
- Réemploi.

Horaires d'ouverture : voir annexe 2.

Conditions d'acceptation des usagers

Les usagers sont acceptés en déchèterie à condition qu'ils respectent le règlement intérieur.

Ils doivent posséder la carte d'accès déchèterie pour entrer.

Les 3 déchèteries sont ouvertes aux particuliers habitant sur le territoire du SISTO. Ils peuvent déposer gratuitement tous les déchets précédemment cités (coûts des déchèteries compris dans la redevance incitative).

Les professionnels travaillant sur le SISTO (ayant un chantier sur le territoire du SISTO) sont acceptés sur les 3 déchèteries moyennant l'acquittement d'une somme proportionnelle au poids déposé (Sainte Gemmes d'Andigné et Le Lion d'Angers) ou au volume déposé (Chazé-sur-Argos). Les tarifs appliqués en 2018 sont indiqués en annexe n°3. La facturation est fonction de la nature du déchet.

Les professionnels peuvent apporter uniquement les déchets suivants :

- Tout Venant,
- Gravats,
- Déchets Verts,
- Cartons,
- Ferraille,
- Bois.

Pour leurs autres déchets (généralement des déchets toxiques propres à leur activité), les professionnels doivent faire appel à des sociétés spécialisées.

2.4. Autres collectes séparées

- Collecte des déchets recyclables (emballages, verres et papiers) :

La collecte des déchets recyclables a lieu 1 ou plusieurs fois par semaine au niveau des points d'apport volontaire selon le taux de remplissage des conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Depuis le 1^{er} septembre 2016, sur le territoire du SISTO, tous les emballages se trient comprenant donc tous les emballages en plastique tels que les pots et barquettes, les films en plastique.

- La collecte des cartons des professionnels :

Depuis janvier 2012, les cartons des professionnels sont collectés en même temps que leur bac pucé.

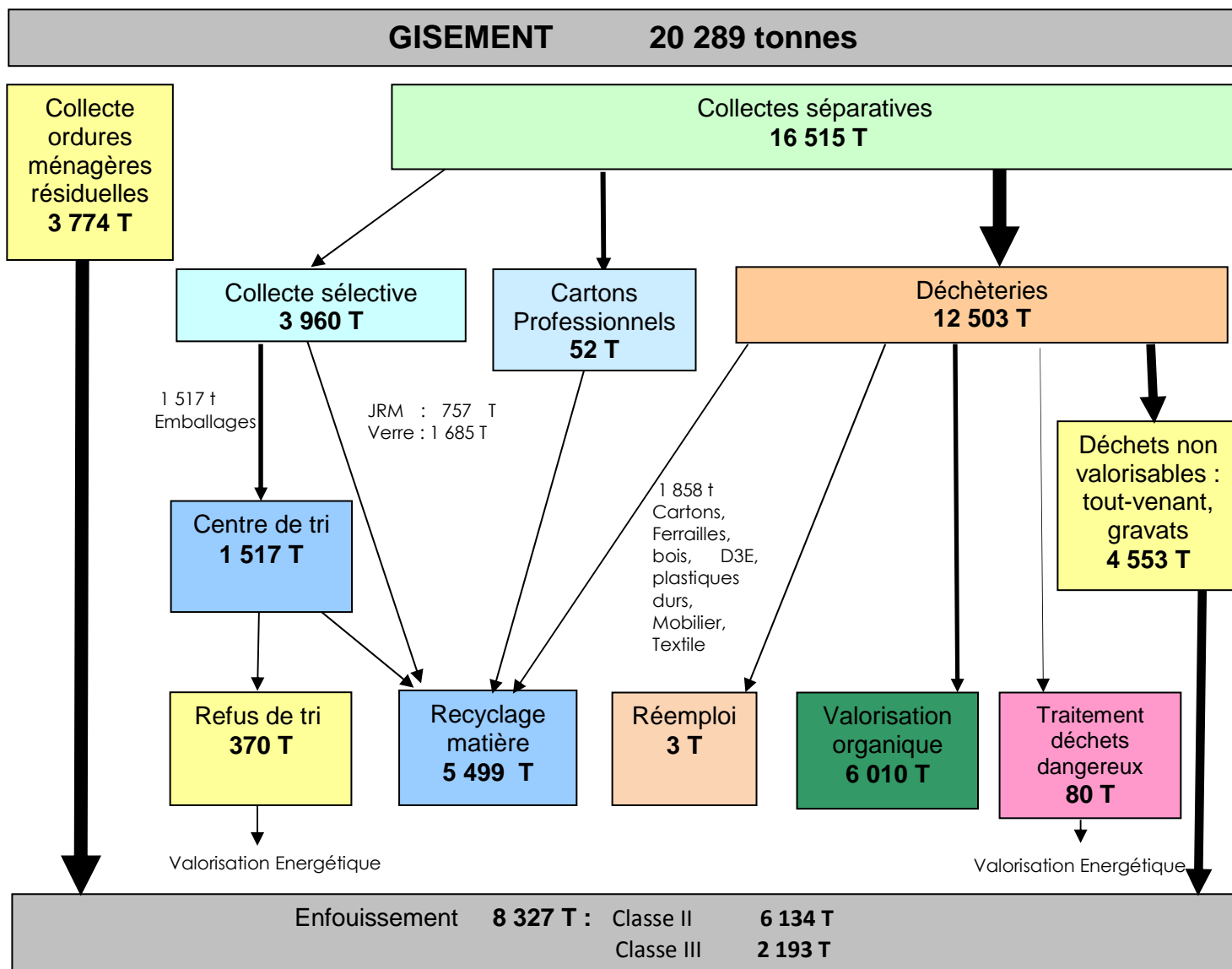
En effet le camion de collecte est bi-compartmenté : collecte des ordures ménagères des particuliers et professionnels d'une part et collecte des cartons des professionnels d'autre part.

2.5. Bilan des tonnages collectés

	PARTICULIERS				PROFESSIONNELS et COLLECTIVITES		TOTAL	
	Déchets ménagers collectés en 2017 (tonnes)	<i>Déchets ménagers collectés en 2017 (kg / hab)</i>	Déchets ménagers collectés en 2018 (tonnes)	<i>Déchets ménagers collectés en 2018 (kg / hab)</i>	Déchets assimilés collectés en 2017 (tonnes)	Déchets assimilés collectés en 2018 (tonnes)	Déchets ménagers et assimilés collectés en 2017 (tonnes)	Déchets ménagers et assimilés collectés en 2018 (tonnes)
ORDURES MENAGERES	2 901,78	81,50	2 852,03	79,86	913,20	921,83	3 814,98	3 773,86
COLLECTE SELECTIVE	3 742,46	105,11	3 905,80	109,36	49,98	54,25	3 792,43	3 960,05
Emballages	1 360,83	38,22	1 474,25	41,28	37,26	43,19	1 398,08	1 517,44
Papiers	778,50	21,87	755,09	21,14	3,43	2,37	781,92	757,46
Verres	1 603,14	45,03	1 676,46	46,94	9,30	8,69	1 612,43	1 685,15
DECHETERIES	12472,32	350,31	11693,06	327,41	829,78	862,14	13 302,10	12 555,20
Cartons	189,03	5,31	219,03	6,13	48,13	52,27	237,16	271,30
Déchets Verts	6415,51	180,19	5453,66	152,70	511,19	556,54	6 926,70	6 010,20
Ferrailles	243,38	6,84	266,32	7,46			243,38	266,32
Bois	277,14	7,78	312,15	8,74	10,94	11,93	288,08	324,08
Tout-Venant	2050,57	57,59	2186,18	61,21	182,85	174,04	2 233,42	2 360,22
Plastiques Durs	10,40	0,29	9,76	0,27			10,40	9,76
D3E	296,89	8,34	312,90	8,76			296,89	312,90
Mobilier	455,72	12,80	567,18	15,88			455,72	567,18
Gravats	2294,52	64,45	2125,23	59,51	76,68	67,37	2 371,20	2 192,60
Déchets Dangereux	79,26	2,23	79,55	2,23			79,26	79,55
Réemploi	NC		2,68	0,08				2,68
Textiles	159,893	4,49	158,42	4,44			159,89	158,42
Tonnage global collecté	19116,55	536,92	18450,89	516,63	1792,96	1838,22	20 909,51	20 289,11

Dans la catégorie Déchets Dangereux, les déchets de produits de bricolage (peintures, colles, vernis...) représentent 40 % du tonnage collecté. Viennent ensuite les huiles de vidange pour 17 % et les batteries pour 9 %.

Par ailleurs, les déchets dangereux sont pris en charge à 24 % par l'éco-organisme qui en a la charge : EcoDDS.



2.6. Organisation de la collecte et évolutions prévisibles

Le service de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables (Emballages, verres et Papiers) est assuré par la société SUEZ ENVIRONNEMENT, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public au 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 6 ans (+1).

Le service de collecte en déchèterie est assuré par la société SUEZ ENVIRONNEMENT, basée à Segré (49), suite à la passation d'un marché public en janvier 2018 pour une durée de 3 ans (+1). La société SUEZ ENVIRONNEMENT assure le gardiennage, l'accueil et l'orientation du public, l'enlèvement des bennes et l'élimination des principaux déchets (tout-venant, cartons, bois, gravats et végétaux (uniquement les rotations de bennes)).

La collecte et l'élimination des déchets ménagers spéciaux sont assurées par la société TRIADIS, basée à Saint Jacques de la Lande (35) suite à la passation d'un marché public en janvier 2018 pour une durée de 3 ans (+1).

Le broyage des déchets verts est réalisé par la société DUFEU, basée à Lasse (49), suite à la passation d'un marché public en janvier 2018 pour une durée de 3 ans (+1).

La collecte et le recyclage de la ferraille sont assurés par la société AFM - Derichebourg, basée à Avrillé (49) suite à la passation de marché public en janvier 2018 pour une durée de 2 ans.

La collecte des objets pour le réemploi est réalisée par l'association l'Arbre Vert, basée à Segré. Une convention a été signée entre l'Arbre Vert et le SISTO.

3. La prévention des déchets ménagers et assimilés

En juin 2009, le SISTO s'est engagé auprès de l'ADEME dans un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Au travers ce programme d'action, le SISTO s'était fixé comme objectif de réduire de 7 % la production d'Ordures Ménagères et Assimilés par habitant (OMA ; en kg/hab.) sur 5 ans. Pour cela le SISTO a défini un programme d'action à mettre en œuvre au cours des 5 années du programme.

Ce programme s'est terminé en avril 2015. Au terme de ces 5 années d'actions de PLP, le SISTO a rempli son objectif. En effet, entre 2009 et 2014 il est constaté une baisse de la production d'ordures ménagères et assimilés de 26,7 %. Depuis 2015, le SISTO poursuit son programme d'actions de prévention des déchets.

Les actions conduites en 2018 sont, entre autres :

- la promotion du compostage (distributions de composteurs aux particuliers, accompagnement au compostage collectif et en établissement),
- la participation à la Semaine du Développement Durable et à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (diverses animations et ateliers proposés au grand public),
- la promotion du réemploi (conteneur réemploi en déchèteries),
- la promotion de l'utilisation de gobelets réutilisables lors des évènements,
- la sensibilisation des scolaires à la réduction des déchets (animation sur le compostage et sur la prévention),
- la promotion du broyage des végétaux (achat de broyeurs par le SISTO et mise à disposition auprès des usagers) et promotion de la valorisation de tous les végétaux à domicile.

3.1. Le compostage

La promotion du compostage domestique a continué en 2018 : 115 composteurs ont été distribués au cours de l'année. Au 31 décembre 2018, 2 253 foyers sont équipés d'un composteur individuel fourni par le SISTO, dont 1 994 composteurs toujours en fonctionnement.

Deux autres formes de compostage sont également développées : le compostage collectif (4 sites en place) et le compostage en établissement (35 établissements équipés de composteurs fin 2018 dont écoles, centres aérés, maisons de retraite, ...).

3.2. La collecte des textiles

En 2018, 158,42 tonnes de textiles ont été collectées (Le Relais: 95,916 tonnes + Eco textiles : 62,50 tonnes). 42 conteneurs destinés à la collecte des textiles sont implantés sur la plupart des communes du territoire.

3.3. La sensibilisation des scolaires à la prévention

Afin de sensibiliser les scolaires à la réduction des déchets, 3 animations différentes sont proposées par le SISTO aux écoles : la prévention des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire. Ces animations sont accessibles à partir du cycle 2. En 2018, 488 enfants ont bénéficié d'une animation sur la réduction des déchets.

3.4 Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (base 100 en 2010)

Tonnages	2010	2018	Évolution 2018/2010
Ordures Ménagères et Assimilés	6 311	3 774	- 40,20 %
Collecte sélective	3 307	3 960	+ 19,75 %
Déchèteries	7 873	12 555	+ 59,47 %
TOTAL	17 491	20 289	+ 16 %

En se basant sur les tonnages collectés, la quantité de déchets ménagers et assimilés a progressé de 16 % entre 2010 et 2018.

kg/hab.	2010	2018	Évolution 2018/2010
Ordures Ménagères et Assimilés	191,08	105,67	- 44,70 %
Collecte sélective	100,12	110,88	+ 10,75 %
Déchèteries	238,37	351,54	+ 47,48 %
TOTAL	529,57	568,09	+ 7,27 %

En se basant sur la quantité de déchets collectés par habitant, la quantité de déchets ménagers et assimilés a progressé de 7,27 % entre 2010 et 2018.

B. LES INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES CONJOINTEMENT

1. Localisation des unités de traitement et nom des exploitants + nature des traitements et valorisations réalisés par flux de déchets

	Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Traitement ou Valorisation
ORDURES MENAGERES	Centre de Stockage classe 2	Champteussé sur Baconne (49220 Chenillé-Champteussé)	SEDA	Enfouissement - classe 2
COLLECTE SELECTIVE				
Emballages	Centre de Tri Valorpole	Le Mans (72000)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
Verres	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
Papiers	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière

	Unité de traitement	Localisation	Exploitant	Traitement ou Valorisation
DECHETERIES				
Cartons	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri puis recyclage
Déchets Verts	Compostage à la ferme	Saint Martin du Bois (49500), Montreuil sur Maine (49220)	Gaec de La Poulinière, SCA Lion d'Anjou	Valorisation matière
	Compostage	Lasse (49490)	DUFEU	Valorisation matière
Ferrailles	Centre de Transfert	Avrillé (49240)	AFM - Derichebourg	Valorisation matière
Bois	Centre de tri DIB Noyant la Gravoyère	Noyant la Gravoyère (49520)	2B Recyclage	Valorisation matière
Tout-Venant	Centre de Stockage classe 2	Champteussé sur Baconne (49220 Chenillé-Champteussé)	SEDA	Enfouissement - classe 2
Plastiques Durs	Centre de Tri de Segré	Segré (49500)	SUEZ ENVIRONNEMENT	Valorisation matière
D3E	TRIADÉ / AFM Recyclage	Saint Sylvain d'Anjou (49480 Verrières en Anjou) / Rennes (35000)	Triade Electronique / AFM Recyclage	Regroupement puis valorisation matière
Mobilier	Centre de préparation mobilier de Tiercé	Tiercé (49125)	Brangeon Environnement	Tri puis valorisation matière ou énergétique
Gravats	Centre de Stockage classe 3	L'Hotellerie de Flée (49500)	2B Recyclage	Enfouissement - classe 3
Déchets Dangereux	Centre de Regroupement	Saint Jacques de La Lande (35136)	TRIADIS	Valorisation matière ou énergétique
Réemploi	Association L'Arbre Vert	Segré (49500)	L'Arbre Vert	Réemploi
Textiles	Le Relais Atlantique / Ecotextiles	Saint Herblain (44806) / Apilly (60400)	Le Relais Atlantique / Ecotextiles	Valorisation matière

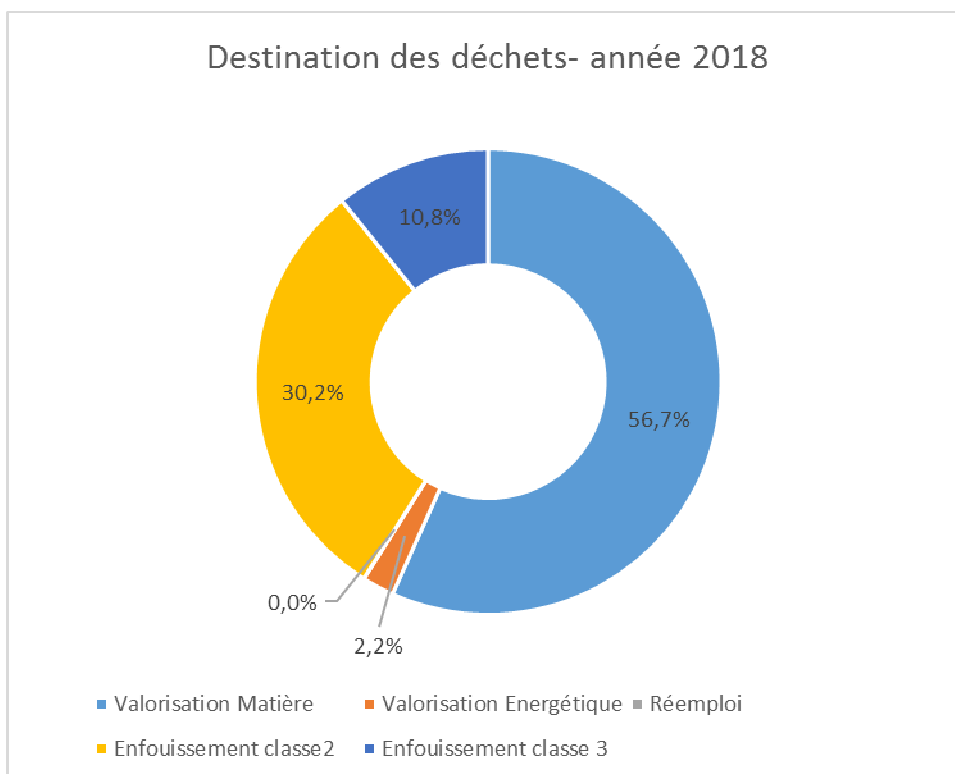
2. Capacité des unités de traitement et tonnages traités dans l'année

SEDA : La capacité annuelle de traitement du centre de stockage de classe II de la SEDA est de 100 000 T. En 2018, le centre de stockage a traité 89 513 T.

Centre de Tri du Mans : Valorpole 72 : La capacité annuelle de traitement du centre de tri du Mans est de 45 000 T. En 2018, le centre de tri a traité 39 598 T.

3. Taux global de valorisation matière et valorisation énergétique des quantités de déchets ménagers et assimilés

Le taux global de valorisation matière est de 56,7 % pour l'année 2018. 2,2 % des déchets ménagers et assimilés ont été valorisés énergétiquement.



4. Indices de réduction des quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.

Tonnage	2010	2018	Évolution 2018/2010
Ordures Ménagères Résiduelles	6 311	3 774	- 40,2 %
Déchèteries - Tout Venant	1 597	2 360	+ 47,8 %
TOTAL	7 908	6 134	- 22,4 %

La quantité de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage a diminué de 1 774 tonnes entre 2010 et 2018, soit une baisse de 22,4 %.

kg/hab	2010	2018	Évolution 2018/2010
Ordures Ménagères Résiduelles	191,08	105,67	- 44,7 %
Déchèteries - Tout Venant	48,36	66,08	+ 36,6 %
TOTAL	239,44	171,75	- 28,3 %

La quantité de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage a diminué de 67,69 kg/hab. entre 2010 et 2018, soit une baisse de 28,3 %.

5. Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

Sans objet

C. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Le mode d'exploitation de l'ensemble du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est la prestation de service.

Les principaux prestataires sont SUEZ Environnement, DUFEU, TRIADIS et l'Entreprise MALABEUX.

2. Montant annuel global des dépenses et modalités de financement

2.1 Montant annuel des dépenses

Dépenses de fonctionnement	3 467 891 €
Dépenses d'investissement	1 426 238 €

Données Compte Administratif 2018

2.2 Modalités de financement

Le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est financé principalement par la redevance incitative. Les soutiens des éco-organismes, les aides publiques, les recettes perçues au titre de la valorisation ainsi que les recettes perçues sur les dépôts des professionnels en déchèteries viennent équilibrer le budget.

Redevance Incitative	2 392 233 €	72 %
Autres recettes	938 611 €	28 %
Soutiens Eco-organismes, aides publiques	521 654 €	16 %
Recettes de valorisation	270 476 €	8 %
Recette dépôts professionnels en déchèteries	36 194 €	1 %
Autres recettes	110 287 €	3 %
Montant Global	3 330 844 €	

Données Compte Administratif 2018

3. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	Rémunération annuelle € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Pré-collecte (location parc de bacs OMR, nettoyage PAV)	159 500 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Collecte des OMR, Emballages, Verres et Papiers	924 228 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Tri des Emballages et Papiers, Rechargement du verre	483 114 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Traitement des OMR	371 244 € HT
SUEZ ENVIRONNEMENT	Déchèteries	551 620 € HT
DUFEU	Broyage et évacuation des Végétaux	55 113 € HT
TRIADIS	Evacuation / Traitement des déchets dangereux	24 414 € HT
MALABEUX	Poussage végétaux	27 964 € HT
TOTAL (75% des dépenses de fonctionnement)		2 597 197 € HT

Données Compte Administratif 2018

4. Modalités d'établissement de la redevance incitative

La redevance incitative comprend une part fixe et une part variable :

- La part fixe comprend la collecte (13 passages par an) et le traitement (enfouissement) des ordures ménagères résiduelles, la collecte des points d'apports volontaires, le tri des déchets recyclables, la gestion des déchèteries, la gestion administrative du service.
- La part variable correspond aux coûts de collecte du bac et de traitement des ordures ménagères résiduelles. Surcote : de 14 à 26 levées du bac.

En 2018, 3 grilles tarifaires ont été votées (cf. annexe 4) :

- 1 grille pour les PARTICULIERS disposant d'un bac pour leurs ordures ménagères ;
- 1 grille pour les PROFESSIONNELS disposant d'un bac pour leurs ordures ménagères ;
- 1 grille pour les PARTICULIERS et les PROFESSIONNELS déposant leurs ordures ménagères dans les conteneurs d'apport volontaire ;

5. Montant global et détaillé des différentes aides publiques et soutiens reçus des éco-organismes.

	Montant Aide ou Soutien année 2018	Montant Aide ou Soutien année 2017
ECO EMBALLAGES	444 655,21 €	511 950,22 €
ECOFOLIO	32 017,98 €	3 814,99 €
OCAD3E	24 565,29 €	23 556,18 €
ECOMOBILIER	14 296,48 €	16 502,33 €
ECODDS	2 364,90 €	3 441,30 €
ECOTLC	3 754,20 €	3 598,20 €
TOTAL	521 654,06 €	562 863,22 €

Données Compte Administratif 2018

6. Montant global et détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation

Le tableau ci-dessous indique les sommes versées au SISTO pour l'année 2018, par les entreprises de valorisation (filiales) ainsi que les tonnages de produits recyclables livrés à ces mêmes filiales.

MATERIAUX	TONNAGE (tonnes)	Montant moyen (€ / tonne)	Montant des recettes filiales	Rappel année 2017
Cartons*/Cartonnettes	721,87	78,08 €	56 362,01 €	74 836,10 €
Verres	1 690,78	23,87 €	40 366,68 €	37 480,62 €
Papiers	785,50	102,25 €	80 318,33 €	70 516,05 €
Aluminium	17,40	415,78 €	7 234,51 €	2 201,96 €
Plastiques	304,79	139,78 €	42 602,51 €	28 488,35 €
Acier	63,12	146,60 €	9 253,49 €	13 498,98 €
Briques Alimentaires	52,98	6,60 €	349,70 €	131,62 €
Ferrailles	268,90	110,57 €	29 733,36 €	0,00 €
Batteries	9,26	457,03 €	4 232,14 €	665,89 €
Plastiques durs	9,52	0,28 €	23,67 €	179,65 €
TOTAL	3 924,12 T	68,93 €	270 476,40 €	227 999,22 €

Données Compte Administratif 2018

*sont compris les cartons déchèteries, cartons professionnels et cartonnettes du tri sélectif

7. Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets ; évolution sur les 4 dernières années

Les coûts aidés détaillés ci-dessous proviennent de la Matrice Comptacoût. La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME. La matrice est alimentée par des données comptables. Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Les coûts pris en compte dans cette matrice correspondent aux dépenses et recettes réellement effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année étudiée. C'est pourquoi quelques chiffres diffèrent des montants inscrits au compte administratif.

Le tableau ci-dessous indique le coût aidé en € HT, en € HT/T et € HT/hab. de l'ensemble des flux (OMR, Recyclables, Déchèteries...) pour les années 2015 / 2016 / 2017 / 2018.

Le coût aidé = coût complet - les ventes de matériaux - les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...) - les aides reçues (ADEME)

	2015	2016	2017	2018*
€ HT	2 229 230	2 206 303	2 246 899	2 426 288
€ HT/T	132,36	120,75	107,44	134,07
€ HT/hab.	62,60	59,40	63,11	67,94

*données 2018 validées par l'ADEME

Les tableaux ci-dessous indiquent le coût aidé en € HT, en € HT/T et € HT/hab. par flux (OMR, Recyclables, Déchèteries...) pour les années 2015 / 2016 / 2017 / 2018.

2015

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro	Gestion du passif	Textiles
€ HT	1 228 161	72 220	1 661	213 981	695 690	20 890	150	-3 523
€ HT/T	307,04	45,85	1,75	181,49	77,64	474,78	0,01	-26,49
€ HT/hab.	34,49	2,03	0,05	6,01	19,53	0,59		-0,01

2016

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro	Gestion du passif	Textiles
€ HT	1 210 459	62 483	5 579	217 660	693 815	20 844	-976	-3 561
€ HT/T	307,35	39,99	6,48	176,26	66,12	539,72	-0,05	-24,85
€ HT/hab.	32,59	1,68	0,15	5,86	18,68	0,56	-0,03	-0,1

2017

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro	Gestion du passif	Textiles
€ HT	1 188 510	65 571	-14 856	276 460	710 556	19 415	2 915	-1 672
€ HT/T	311,54	40,67	-19,00	197,74	54,25	403,38	0,14	-10,46
€ HT/hab.	33,38	1,84	-0,42	7,76	19,96	0,55	0,08	-0,05

2018

	OMR	Verre	JRM	Emballages	Déchèteries	Cartons Pro	Gestion du passif	Textiles
€ HT	1 237 576	66 612	-13 359	378 636	742 142	16 165	104	-1 589
€ HT/T	327,93	39,53	-17,64	249,52	73,10	309,26	0,01	-10,03
€ HT/hab.	34,65	1,87	-0,37	10,60	20,78	0,45	0,00	-0,04

8. Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque type de déchets en 2018

Les étapes techniques correspondent à la Prévention, la Pré-collecte (bacs OMR, conteneurs semi-enterrés...), la collecte et le traitement (transport et transfert compris) des déchets.

Le tableau ci-dessous indique le coût complet en € HT, en € HT/Tonne et € HT/hab. de l'ensemble des flux (OMR, Recyclables, Déchèteries) fonction des diverses étapes techniques.

Validés par l'ADEME

	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	21 341	294 965	1 299 682	1 362 864
€ HT/T	1,32	38,14	72,45	179,79
€ HT/hab.	0,60	8,26	36,39	38,16

Les tableaux ci-dessous indiquent le coût complet en € HT, en € HT/Tonne et € HT/hab. par flux (OMR, Recyclables, Déchèteries) fonction des diverses étapes techniques.

OMR	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	8 536	143 110	543 667	372 064
€ HT/T	2,26	37,92	144,06	98,59
€ HT/hab.	0,24	4,01	15,22	10,42

Verre	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT		44 159	48 863	10 709
€ HT/T		26,21	29,00	6,35
€ HT/hab.		1,24	1,37	0,30

JRM	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	4 268	44 569	25 954	6 245
€ HT/T	5,63	58,84	34,26	8,25
€ HT/hab.	0,12	1,25	0,73	0,17

Emballages	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	4 268	63 126	307 134	481 180
€ HT/T	2,81	41,60	202,40	317,10
€ HT/hab.	0,12	1,77	8,60	13,47

Déchèteries	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT	4 268		352 786	488 111
€ HT/T	0,42		34,75	48,08
€ HT/hab.	0,12		9,88	13,66

Cartons Pro	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT			21 279	1 662
€ HT/T			407,10	31,80
€ HT/hab.			0,60	0,05

Gestion du Passif	Prévention	Pré-collecte	Collecte	Traitement
€ HT				2 893
€ HT/T				0,16
€ HT/hab.				0,08

D. AXES DE TRAVAIL POUR L'ANNEE 2019

Service Administratif déchets

- Facturations : la 1^{ère} en avril/mai et la 2^{nde} en septembre/octobre 2019,
- Actualisation du règlement de service (collecte et facturation),
- Projet centre de tri public (SIVERT, ALM, SEDNO),
- Nouveaux marchés de « Collecte » et de « Traitement » à compter du 1^{er} janvier 2019,
- Etude sur le regroupement des services Déchet du territoire du Nord-Ouest du Maine-et-Loire,
- Service Maintenance / Dotation des bacs en régie à compter du 1^{er} janvier 2019.

Communication

- Édition du Journal du SISTO n°30 et 31,
- Réalisation des divers supports de communication utiles au cours de l'année (guides, affiches de tri, ...),
- Réalisation d'animations scolaires auprès du jeune public,
- Animation et soutien lors des différentes animations locales,
- Actualisation du site internet.
- Implication des écoles dans les messages de sensibilisation sur le camion de collecte ; concours « Habille ton camion poubelle »

Prévention des déchets

Le PLPDMA du SISTO a pour objectifs :

- De stabiliser la production de Déchets Ménagers et Assimilés par habitant (DMA : en kg/hab.) en 2020 par rapport à 2010 ;
- De réduire de 30 % les quantités de déchets admis en installation de stockage (enfouissement) en 2020 par rapport à 2010 ;
- D'augmenter les quantités de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière à 55%.
- Développement de nouvelles actions sur les couches lavables et la vaisselle réutilisable.

Poursuite de la mise à disposition de broyeurs auprès des particuliers pour limiter les apports de déchets verts en déchèteries.

Déchèteries

- Travaux de rénovation de la déchèterie du Lion d'Angers,
- Petits travaux à la déchèterie de Sainte Gemmes d'Andigné.

Quai de transfert

- Désamiantage, déconstruction partielle et bardage du bâtiment,
- Etude sur l'avenir du site.

ANNEXES

SISTO - RAPPORT ANNUEL 2018

L'annexe n°1 donne les jours de collecte des OMR pour chaque commune du SISTO pour l'année 2018.

L'annexe n°2 détaille la liste des produits acceptés et refusés dans les déchèteries en 2018, ainsi que les horaires d'ouverture.

L'annexe n°3 indique les tarifs appliqués en 2018 aux professionnels pour leurs dépôts en déchèteries.

L'annexe n°4 donne les grilles tarifaires appliquées en 2018.

Annexe 1

Calendrier de collecte des Ordures Ménagères en 2018

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2018

Pour connaître vos jours et semaines de collecte:

- Repérez votre commune dans le tableau de gauche. Un jour et un code couleur y sont associés.
- Reportez ensuite votre jour et le code couleur correspondant dans le tableau de droite pour connaître les dates exactes de collecte.

Il n'y a pas de collecte les jours fériés.
La collecte est décalée d'un jour pour le reste de la semaine.
→ Suivez le guide:

Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

COMMUNES	JOURS
ANDIGNÉ (COMMUNE DU LION D'ANGERS)	MARDI
ANGRIE	VENDREDI
AVIRÉ (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
BRAIN SUR LONGUEVÉE (COMMUNE D'ORRE-EN-ANJOU)	JEUDI
CHAMBELLAY	LUNDI
CHATELAIS (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	MERCREDI
CHAZÉ SUR ARGOS	VENDREDI
CHEVILLE-CHAMPEUSSE	LUNDI
FREIGNÉ	VENDREDI
GENÉ (COMMUNE D'ORRE-EN-ANJOU)	MARDI
GREZ-NEUVILLE	LUNDI
L'HOTELLERIE DE FLEÉ (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
LA CHAPELLE SUR OUDON (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	MARDI
LA FERRIERE DE FLEÉ (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
LA MAILLE YDON	LUNDI
LE BOURG D'IRÉ (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	MERCREDI
LE LION D'ANGERS	MARDI
LOIRÉ	MERCREDI
LOUAINES (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
MARAIN (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	MARDI
MONTGUILLOIN (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
MONTREUIL SUR MAINE	JEUDI
NOYANT LA CRAVOYÈRE (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	JEUDI
NOYSEAU (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	MERCREDI
SAINTE-MARTIN DU BOIS (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
SAINTE-SAUVEUR DE FLEÉ (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	LUNDI
SAINTE-GENEVIEVE D'ANDIGNÉ (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	MARDI
SICHAUX D'ANJOU	LUNDI
SOIRE (COMMUNE DE SOIRE-EN-ANJOU-BALEU)	VENDREDI
THORIGNÉ DANJOU	LUNDI
VERIN D'ANJOU (COMMUNE D'ORRE-EN-ANJOU)	VENDREDI

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
L 1	J 1	J 1	D 1	Ma 1	V 1
Ma 2	V 2	V 2	L 2	Ma 2	S 2
Me 3	S 3	S 3	Ma 3	J 3	D 3
J 4	D 4	D 4	Me 4	V 4	L 4
V 5	L 5	L 5	J 5	S 5	Ma 5
S 6	Ma 6	Ma 6	V 6	D 6	Ma 6
D 7	Me 7	Me 7	S 7	L 7	J 7
L 8	J 8	J 8	D 8	Ma 8	V 8
Ma 9	V 9	V 9	L 9	Ma 9	S 9
Me 10	S 10	S 10	Ma 10	J 10	D 10
J 11	D 11	D 11	Me 11	V 11	L 11
V 12	L 12	L 12	J 12	S 12	Ma 12
S 13	Ma 13	Ma 13	V 13	D 13	Ma 13
D 14	Me 14	Me 14	S 14	L 14	J 14
L 15	J 15	J 15	D 15	Ma 15	V 15
Ma 16	V 16	V 16	L 16	Ma 16	S 16
Me 17	S 17	S 17	Ma 17	J 17	D 17
J 18	D 18	D 18	Me 18	V 18	L 18
V 19	L 19	L 19	J 19	S 19	Ma 19
S 20	Ma 20	Ma 20	V 20	D 20	Ma 20
D 21	Me 21	Me 21	S 21	L 21	J 21
L 22	J 22	J 22	D 22	Ma 22	V 22
Ma 23	V 23	V 23	L 23	Ma 23	S 23
Me 24	S 24	S 24	Ma 24	J 24	D 24
J 25	D 25	D 25	Me 25	V 25	L 25
V 26	L 26	L 26	J 26	S 26	Ma 26
S 27	Ma 27	Ma 27	V 27	D 27	Ma 27
D 28	Me 28	Me 28	S 28	L 28	J 28
L 29	J 29	J 29	D 29	Ma 29	V 29
Ma 30	V 30	V 30	L 30	Ma 30	S 30
Me 31	S 31	S 31	J 31		

En 2018, les collectes sont complètes du 1^{er} janvier au 30 décembre 2018.
* La collecte des ordures ménagères est bien assurée le jeudi 10 mai (Journée de l'Ascension)

CALENDRIER DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2018

Code couleur correspondant à votre commune.
Pensez à sortir votre bac la veille au soir !

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
D 1	Ma 1	S 1	L 1	J 1	S 1
L 2	J 2	D 2	Ma 2	V 2	D 2
Ma 3	V 3	L 3	Me 3	S 3	L 3
Me 4	S 4	Ma 4	J 4	D 4	Ma 4
J 5	D 5	Me 5	V 5	L 5	Ma 5
V 6	L 6	J 6	S 6	Ma 6	J 6
S 7	Ma 7	V 7	D 7	Me 7	V 7
D 8	Me 8	S 8	L 8	J 8	S 8
L 9	J 9	D 9	Ma 9	V 9	D 9
Ma 10	V 10	L 10	Ma 10	S 10	L 10
Me 11	S 11	Ma 11	J 11	D 11	Ma 11
J 12	D 12	Me 12	V 12	L 12	Ma 12
V 13	L 13	J 13	S 13	Ma 13	J 13
S 14	Ma 14	V 14	D 14	Me 14	V 14
D 15	Me 15	S 15	L 15	J 15	S 15
L 16	J 16	D 16	Ma 16	V 16	D 16
Ma 17	V 17	L 17	Me 17	S 17	L 17
Me 18	S 18	Ma 18	J 18	D 18	Ma 18
J 19	D 19	Me 19	V 19	L 19	Ma 19
V 20	L 20	J 20	S 20	Ma 20	J 20
S 21	Ma 21	V 21	D 21	Me 21	V 21
D 22	Me 22	S 22	L 22	J 22	S 22
L 23	J 23	D 23	Ma 23	V 23	D 23
Ma 24	V 24	L 24	Ma 24	S 24	L 24
Me 25	S 25	Ma 25	J 25	D 25	Ma 25
J 26	D 26	Me 26	V 26	L 26	Ma 26
V 27	L 27	J 27	S 27	Ma 27	J 27
S 28	Ma 28	V 28	D 28	Me 28	V 28
D 29	Me 29	S 29	L 29	J 29	S 29
L 30	J 30	D 30	Ma 30	V 30	D 30
M 31	V 31		Ma 31		L 31

MÉMO TRI

HORAIRES DÉCHÈTERIES
→ VOIR AU DOS

LES EMBALLAGES :

Emballages et briques en carton

Emballages en métal

NOUVEAU

Bouteilles et flacons plastique

Tous les autres emballages en plastique

TOUS LES PAPIERS
Journaux, magazines, catalogues, lettres, enveloppes, livres et cahiers, ...

LES EMBALLAGES EN VERRE
Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre

HORAIRES DÉCHÈTERIES

Pour tenir compte de la fréquentation et de vos besoins, plus d'ouverture en été et moins en hiver.

	HORAIRES D'HIVER DE NOVEMBRE À MARS		HORAIRES D'ÉTÉ D'AVRIL À OCTOBRE	
	Sainte Gennes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos	Sainte Gennes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos
LUNDI	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	9h00 - 12h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	9h00 - 12h00
MERCREDI	13h30 - 17h00	Fermé	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
JEUDI	13h30 - 17h00	Fermé	13h30 - 18h30	Fermé
VENDREDI	13h30 - 17h00	Fermé	13h30 - 18h30	Fermé
SAMEDI	9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	13h30 - 17h00	9h00 - 12h30 / 13h30 - 18h30	13h30 - 18h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé

▲ Les déchèteries sont fermées les jours fériés

LES DÉCHETS ACCEPTÉS

Déchèterie de Sainte Gennes d'Andigné et du Lion d'Angers

Annexe 2

Les déchèteries

Horaires d'ouverture des déchèteries

	HORAIRES D'HIVER DE NOVEMBRE À MARS		Selon changement d'heures national	HORAIRES D'ÉTÉ D'AVRIL À OCTOBRE	
	Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos		Sainte Gemmes d'Andigné Le Lion d'Angers	Chazé sur-Argos
LUNDI	9h00 - 12h30 / 13h30-17h00	9h00 - 12h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	9h00 - 12h00
MARDI	Fermé	Fermé		Fermé	Fermé
MERCREDI	13h30-17h00	13h30-17h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
JEUDI	13h30-17h00	Fermé		13h30-18h30	Fermé
VENDREDI	13h30-17h00	Fermé		13h30-18h30	Fermé
SAMEDI	9h00 - 12h30 / 13h30-17h00	13h30-17h00		9h00 - 12h30 / 13h30-18h30	13h30-18h30
DIMANCHE	Fermé	Fermé		Fermé	Fermé

 Les déchèteries sont fermées les jours fériés

Déchets acceptés en déchèterie	Déchets refusés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Végétaux ■ Ferrailles ■ Gravats ■ Cartons ■ Tout-venant ■ Bois ■ Appareils Electriques et Electroniques ■ Plastiques durs ■ Réemploi ■ Bouchons en plastiques et de liège ■ Mobilier (déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné uniquement) ■ Déchets Ménagers Spéciaux <ul style="list-style-type: none"> ● Huiles végétales ● Huiles minérales ● Produits de bricolage ● Emballages vides souillés ● Restes de produits phytosanitaires ● Solvants / Acides / Bases ● Aérosols ● Filtres à huile ● Piles et Batteries ● Néons, Lampes ● Radiographies ● Consommables bureautiques 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Déchets radioactifs ✗ Ordures ménagères ✗ Pneus ✗ Carcasses de voiture ✗ Cadavres d'animaux ✗ Bâches d'ensilage et films plastiques agricoles ✗ Amiante fibrociment ✗ Vêtements usagés ✗ Déchets des professionnels ne rentrant pas dans les catégories végétaux, ferrailles, gravats, tout-venant, bois, cartons ✗ Bouteilles de gaz ✗ Déchets piquants coupants des personnes en auto-soin (DASRI)

Annexe n° 3 :

Tarifs des matériaux pour les professionnels utilisant les déchèteries du SISTO : Déchèteries du Lion d'Angers, de Chazé sur Argos et de Ste Gemmes d'Andigné pour l'année 2018 :

MATERIAUX	Déchèteries de Sainte Gemmes d'Andigné et du Lion d'Angers (€ HT / tonne)	Déchèterie de Chazé sur Argos (€ HT / m³)
GRAVATS	37,83 €	49,18 €
FERRAILLE	- €	- €
TOUT VENANT	131,44 €	39,43 €
CARTONS	- €	- €
VEGETAUX	33,42 €	4,68 €
Broyage pour les Collectivités	29,35 €	4,11 €
BOIS	79,77€	11,17 €

Annexe n° 4 :

Redevance Incitative - grilles tarifaires - année 2018

Grille tarifaire particuliers 2018 – collecte en BAC

Taille du bac	PART FIXE 13 levées incluses		TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE
	Abonnement	Accès au bac		Surcote (par levée)
				De 14 à 26 levées
80 L	82,15 €	43,07 €	125,22 €	3,31 €
140 L		69,68 €	151,83 €	5,36 €
240 L		97,59 €	179,74 €	7,51 €
360 L		182,95 €	265,10 €	14,07 €
660 L		335,40 €	417,55 €	25,80 €
770 L		391,30 €	473,45 €	30,10 €

Grille tarifaire professionnels 2018 – collecte en BAC

Taille du bac	PART FIXE 13 levées incluses		TOTAL PART FIXE	PART VARIABLE
	Abonnement	Accès au bac		Surcote (par levée)
				De 14 à 26 levées
80 L	77,89 €	49,99 €	127,88 €	3,85 €
140 L		79,87 €	157,76 €	6,14 €
240 L		130,41 €	208,30 €	10,03 €
360 L		195,61 €	273,50 €	15,05 €
660 L		358,61 €	436,50 €	27,59 €
770 L		418,38 €	496,27 €	32,18 €

Grille tarifaire particuliers et professionnels 2018 – Dépôt avec BADGE

PART FIXE 40 dépôts inclus	PART VARIABLE (dépôts supplémentaires)
109,30 €	2,73 € par dépôt